

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 27 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20 et 21 octobre 2014

2014 V 229 Vœu relatif aux personnels en grève de l'hôtel Royal Monceau.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant que les personnels du Royal Monceau sont en grève depuis deux semaines à l'heure où ce vœu est rédigé, et que la direction refuse toujours de négocier et de prendre en compte leurs revendications ;

Considérant que les salariés grévistes ont été assignés par la direction de l'hôtel, ce qui constitue une atteinte au droit de grève ;

Considérant les actions de répression de la direction de l'hôtel à l'encontre des représentants du personnel qui impulsent le mouvement ;

Considérant les revendications des salariés d'une augmentation de 2€ brut de leur taux de rémunération horaire, d'une prise en charge de la mutuelle à hauteur de 70 % par l'employeur, d'une diminution des cadences de travail, d'une prime de 10€ par lit supplémentaire ;

Considérant que l'hôtel Royal Monceau exige de ses salariés une prestation de service haut de gamme ;

Considérant que la direction de l'hôtel impose aux salariés une charge de travail très importante, des cadences de travail intenses et des conditions de travail très difficiles ;

Considérant que la rémunération des personnels de cet hôtel est extrêmement basse, compte tenu de la charge de travail qui leur est imposée, et en comparaison du taux horaire du secteur dans la capitale ;

Considérant la grève victorieuse des salariés des Hôtels Hyatt Vendôme et Opéra qui récemment ont légitimement obtenu des augmentations de leur rémunération, légitimes au regard du travail qu'ils fournissent ;

Considérant l'attachement de la Ville de Paris à garantir des conditions de travail et de rémunérations dignes à tous ceux et celles qui travaillent sur son territoire ;

Considérant l'attachement de la Ville de Paris au droit de grève, au droit du travail, et à la protection des représentants du personnel et des représentants syndicaux ;

Sur proposition de Mme Danielle SIMONNET,

Emet le vœu :

- que la Ville de Paris affirme sa solidarité avec les salariés en grève de l'hôtel Royal Monceau,
- que la Maire de Paris intervienne auprès de la direction de l'hôtel pour que les négociations reprennent avec les représentants du personnel, afin que les salariés soient rémunérés au même niveau que les salariés des autres palaces parisiens.